

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vevey, le 27 mars 2020

MUNICIPALITÉ EN BREF

Mesdames et Messieurs,

Prise en charge des frais de livraison à domicile et mise en valeur de producteurs locaux

Dans sa lutte contre la pandémie de coronavirus, la Municipalité de Vevey soutient les actions régionales. Les Veveysannes et les Veveysans peuvent désormais se faire livrer gratuitement leurs achats à domicile depuis trois plateformes en ligne : Youpaq (<https://www.youpaq.com/fr/city/vevey>), Dring-Dring (<http://www.dringdring.ch/riviera/>) et Mylocalstore (<https://www.mylocalstore.io/>). Les autorités veveysannes ont décidé de financer ces services de livraison à domicile dans le cadre des mesures prises pour soutenir les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et limiter ainsi la propagation de l'épidémie du coronavirus.

Les conditions pour bénéficier de cette offre sont les suivantes : un montant minimal de 20.- par livraison, une fois par semaine au maximum, et être domicilié à Vevey. La gratuité du service prendra fin lors de la levée de l'état d'urgence nationale.

Les trois plateformes en ligne proposent de commander auprès des commerçants locaux, puis de se faire livrer à vélo.

Par ailleurs les producteurs de la région situés dans un rayon de 15km autour de Vevey et proposant de la vente directe sont dorénavant répertoriés sur le site internet de la Ville de Vevey. Cette mesure vise à soutenir l'économie locale, offre une visibilité à plusieurs commerçants du marché de Vevey, et encourage la population à consommer des produits locaux. Cette liste est disponible sur <http://www.vevey.ch/N22282/vie-quotidienne-ressources-solidarite-bons-plans.html>

Les feux de signalisation situés dans le secteur de la Gare CFF et de la Poste sont en mode clignotant

Depuis mercredi 25 mars dernier, les piétons n'ont plus besoin d'appuyer sur les boutons poussoirs pour traverser sur les passages du centre-ville de Vevey. Les feux de signalisation situés dans le secteur de la Gare CFF et de la Poste sont en mode clignotant.

La Municipalité de Vevey a pris cette décision dans le cadre des actions visant à freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus. Cette mesure poursuit un double objectif de prévention : limiter les regroupements dans les lieux sensibles et éviter à la population tout contact physique avec des surfaces fréquemment touchées par un grand nombre d'utilisateurs.